

Grille de prix de l'Offre électricité verte

Applicable à partir du 01 août 2018 - Offre de fourniture d'électricité pour les clients particuliers

L'Offre électricité verte porte sur la fourniture d'électricité et sur l'accès et l'utilisation du Réseau Public de Distribution, à destination des clients résidentiels.

La grille de prix HT de l'Offre électricité verte

Puissance KVA	BASE		HP/HC		
	Abonnement €/mois	€/KWh	Abonnement €/mois	HP €/KWh	HC €/KWh
3	6,77	0,0888			
6	7,37	0,0888	8,08	0,0995	0,0703
9	8,61	0,0902	9,78	0,0995	0,0703
12	9,91	0,0902	11,34	0,0995	0,0703
15	11,16	0,0902	12,76	0,0995	0,0703
18	12,47	0,0902	14,03	0,0995	0,0703
24	15,47	0,0902	17,09	0,0995	0,0703
30	18,46	0,0902	19,70	0,0995	0,0703
36	20,69	0,0902	22,06	0,0995	0,0703

La grille de prix TTC de l'Offre électricité verte

Puissance KVA	BASE		HP/HC		
	Abonnement €/mois	€/KWh	Abonnement €/mois	HP €/KWh	HC €/KWh
3	8,24	0,145			
6	9,21	0,145	10,30	0,1579	0,1228
9	10,86	0,1467	12,61	0,1579	0,1228
12	12,58	0,1467	14,77	0,1579	0,1228
15	14,24	0,1467	16,78	0,1579	0,1228
18	15,96	0,1467	18,64	0,1579	0,1228
24	19,81	0,1467	22,89	0,1579	0,1228
30	23,65	0,1467	26,67	0,1579	0,1228
36	26,69	0,1467	30,19	0,1579	0,1228

La composition du prix de l'offre

(Article 5 et Annexe 1 des Conditions Générales de Vente)

Les prix toutes taxes comprises (TTC), tels qu'indiqués sur la grille de prix ci-dessus, correspondent à :

- l'abonnement, dont le montant est fonction de la puissance mise à disposition,
- la consommation, égale au nombre de kWh consommés, multiplié par le prix unitaire du kWh, auxquels s'ajoutent :
 - la Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA),
 - les Taxes sur la Consommation Finale d'électricité (TCFE) d'un montant maximum de 0,957 cts €/kWh HT
 - la Contribution aux charges de Service Public de l'Électricité (CSPE),
 - la TVA, au taux de 5,5% pour l'abonnement et de 20% pour les consommations.

Le montant des taxes applicables est disponible sur le site internet sowee.fr

Notes communes à tous les fournisseurs :

Les prix mentionnés ci-dessus sont toutes taxes comprises.

Les clients dont les ressources du foyer sont inférieures à un certain plafond défini par décret bénéficient, sur demande, d'une déduction forfaitaire sur leur facture pendant un an renouvelable.